

**La Biolle**



**TARIFS DE LOCATION POUR L'ANNÉE 2025  
DU CENTRE CULTUREL LES TROIS BOULEAUX  
ET DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS  
(délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2024)**

<b>PÉRIODE D'OCCUPATION</b>	<b>Locaux demandés</b>	<b>Associations de LA BIOLLE et cantonales définies 1 fois l'an</b>	<b>Particuliers et entreprises de LA BIOLLE (but non lucratif)</b>	<b>Associations extérieures à LA BIOLLE (but non lucratif)</b>	<b>Entreprises extérieures</b>
<b>Pendant le WEEK-END</b> du vendredi 16h00 au lundi 10h00 <b>ou FÉRIÉ</b> de la veille 16h00 au lendemain 10h00	GRANDE SALLE	Gratuit	119,00 €	284,00 €	564,00 €
	PETITE SALLE	Gratuit	96,00 €	234,00 €	468,00 €
<b>EN SEMAINE</b> Pour une journée	GRANDE SALLE	Gratuit	90,00 €	224,00 €	445,00 €
	PETITE SALLE	Gratuit	61,00 €	165,00 €	330,00 €
<b>EN SEMAINE</b> du lundi au vendredi	GRANDE SALLE	Gratuit	265,00 €	666,00 €	1 336,00 €
	PETITE SALLE	Gratuit	174,00 €	492,00 €	984,00 €

Pour les activités organisées par une association ne figurant pas dans la "*Liste des associations pouvant bénéficier de la mise à disposition gratuite de locaux communaux pour 2025*" ou par des autoentrepreneurs, et ayant une réelle activité sur la commune, le montant pour une heure de mise à disposition par semaine (ou 4h00/mois) sur une période s'élève à 100 € quelle que soit la salle et quel que soit le jour.

Les périodes sont définies comme suit : de janvier à mars / d'avril à juin/ de septembre à décembre.

- Pour les événements ou animations exceptionnels, un tarif à l'heure peut s'appliquer à 20 € de l'heure.
- Au-delà de 3 heures d'occupation par jour, le tarif correspond à la journée entière.

Gratuité des salles pour les funérailles.

En fonction du calendrier, la mairie se réserve le droit de décaler la remise ou la restitution des clés, à des dates différentes que celles indiquées dans le tableau. Dans ce cas, le tarif appliqué reste celui indiqué.